



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Votants : 21 (C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à G. Monerrat, N. Vermel a donné pouvoir à G. Dumas – R. Bornarel, arrivé à 20h25, était absent au moment du vote)

Votes : Pour 21 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 6 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le douze mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R. (arrivé à 20h25), Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Monerrat G.) et Vermel N. (a donné pouvoir à Dumas G.)

Absents : Poli V.

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 6 février 2025

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 6 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 6 février 2025.

Pour copie conforme
Le Maire


Guy BILLOUDET



Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,